

ACL

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCUTION PRONONCEE
PAR LE DEPUTE ANDRE OUELLET, SECRETAIRE
PARLEMENTAIRE DU SECRETAIRE D'ETAT AUX
AFFAIRES EXTERIEURES DU CANADA, DEVANT
LES MEMBRES DU "NEW YORK STATE SOCIETY
OF NEWSPAPER EDITORS", A NEW-YORK, LE 15
FEVRIER 1971.

Monsieur le Président,

Le Canada fut l'objet durant les derniers mois de l'année 1970 d'une inhabituelle publicité aux Etats-Unis et dans le monde. Les gens du spectacle disent que toute publicité est bonne, mais je ne suis pas sûr qu'il en soit ainsi dans la vie des nations. S'il a été pénible pour les Canadiens de voir les événements tragiques d'octobre dernier s'étaler en première page des journaux du monde entier, ils ont par ailleurs tiré une légitime fierté de la fermeté de leur Gouvernement et de la discipline remarquable de la population qui a continué à vaquer à ses occupations habituelles, même dans la ville de Montréal, le centre des événements.

Je suis heureux de pouvoir m'adresser à votre groupe influent et de tenter de jeter quelque lumière sur ce que Churchill appelait "le crépuscule entre le jour aveuglant de la publicité des journaux et la froide nuit de l'histoire". J'aimerais surtout essayer de remettre les événements d'octobre dans l'optique qui leur est propre, les examiner autant qu'il me sera possible sans passion et voir où en est aujourd'hui le Canada et comment se présente son avenir.

Le terrorisme du FLQ n'a pas éclaté au grand jour en octobre dernier. Ce qui est arrivé constitue une soudaine recrudescence de l'activité terroriste, dont l'histoire est déjà vieille de sept ans. Cela a commencé par des bombes déposées dans des boîtes à lettres en 1963, puis des alternances de violence et de calme relatif ont abouti aux attaques à la bombe contre des édifices gouvernementaux puis contre des institutions considérées comme des symboles, telle la Bourse de Montréal. Cinq personnes ont été tuées au cours de ces attaques à la bombe. La dernière, il y a un an, était une Canadienne-française à l'emploi du ministère de la Défense nationale à Ottawa. Seule la chance a permis qu'il y ait si peu de victimes, car les terroristes n'ont jamais pris aucune précaution particulière pour éviter de répandre le sang. La police avait réussi, avant l'enlèvement de James Cross, à faire échouer deux plans pour kidnapper deux autres diplomates.

C'est dans ce climat de montée de violence que le Gouvernement a dû juger la situation et apprécier les menaces supplémentaires d'affrontement qui résultaient des enlèvements et de la menace d'assassinats sélectifs.

Avant d'expliquer les mesures prises par le Gouvernement, il me semble utile de vous préciser dans quel sens j'emploie le terme général "Gouvernement". Vous savez que le Canada est un Etat fédéral dans lequel les pouvoirs sont partagés entre le gouvernement fédéral et dix gouvernements provinciaux. Je vous épargnerai donc un cours de droit constitutionnel canadien. En matière criminelle, c'est le Gouvernement fédéral qui édicte la loi et ce sont les provinces qui l'appliquent. C'est pourquoi, dans le cas des enlèvements, les tâches étaient partagées entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec. Cela aurait pu mener à des difficultés supplémentaires, mais tel n'a pas été le cas, les deux gouvernements ayant agi dès le début en

étroite collaboration. En employant aujourd'hui le terme "Gouvernement", je veux dire par là le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec agissant ensemble, chacun dans les limites de sa compétence. Lorsque cela sera nécessaire, je préciserai le gouvernement particulier dont je veux parler.

L'enlèvement de James Cross, combiné avec celui de Pierre Laporte, a mis les Gouvernements en face d'un cruel dilemme. Deux hommes, dont l'un bénéficiait du statut de diplomate, et l'autre de ministre du Gouvernement du Québec, étaient aux mains de terroristes connus pour leur mépris de la vie humaine et qui menaçaient de les assassiner si leurs exigences n'étaient pas satisfaites. Le Gouvernement avait le devoir impérieux d'assurer leur sécurité. Mais il avait le devoir tout aussi impérieux d'assurer la sécurité des autres diplomates, celle de chaque citoyen canadien et celle de l'Etat lui-même. Le Gouvernement se rendait compte aussi que s'il accédait à toutes les exigences des terroristes, il ferait le premier pas sur une pente glissante sur laquelle il deviendrait de plus en plus difficile de s'accrocher fermement. Ces exigences étaient pour le Canada une expérience inconnue, elles étaient un premier défi posé au Gouvernement de fouler aux pieds ses principes établis. Aucun compromis n'était possible, la seule issue était de tuer le poussin dans l'oeuf.

Le fait que le Canada n'avait guère connu de violents remous internes n'était pas, comme on l'a dit, une pure affaire de chance. C'était le résultat de cent ans d'application logique et équitable, quoique démocratique et compatissante, des lois du pays. Les terroristes ont été poussés à recourir à l'enlèvement par l'échec de leurs tentatives précédentes. Ils n'ont jamais pu s'attirer le soutien de la population et le travail patient et sans relâche de la police les ramenait toujours au banc de la justice. Entre autres demandes, les terroristes réclamaient la libération de 23 des leurs qu'ils avaient choisi d'appeler "prisonniers politiques". Ces personnes, en réalité, avaient été condamnées à la suite du cours normal de la justice pour des crimes de droit commun (meurtre, assassinat, attaque à la bombe et vol à main armée). S'il avait accédé à cette demande, le Gouvernement aurait dû tourner le dos à un siècle d'efforts visant à protéger au mieux la liberté et la sécurité de la population. Le Gouvernement ne pouvait envisager une telle chose. Je ne vous énumérerai pas toutes les exigences formulées par les terroristes mais je vous soulignerai qu'une seule a été satisfaite: la lecture à la télévision et la publication dans les journaux d'un manifeste qu'ils avaient rédigé. Cela, on pouvait se le permettre, car le Canada ne craint pas l'expression des opinions et il encourage en vérité la plus grande liberté d'expression du point de vue de chacun.

Le Gouvernement a également offert aux ravisseurs un sauf-conduit pour la destination de leur choix. Ceci a été fait dans le but de protéger la vie des otages en enlevant aux terroristes toute tentation de les assassiner pour se ménager leurs propres chances de fuite.

Le jeu des ravisseurs, qui a produit une certaine impression sur un petit nombre de Canadiens pourtant relativement modérés, était d'insinuer que le Gouvernement mettait la vie des otages en danger en refusant d'accéder aux exigences des terroristes. Seuls les terroristes, et personne d'autre, menaçaient la vie de James Cross et de Pierre Laporte. Pour sa part, le Gouvernement ne pouvait pas aller plus loin dans les concessions aux demandes des terroristes. Aller plus loin serait revenu à donner des encouragements, des hommes et des fonds aux terroristes et aurait constitué une invitation à de nouvelles vagues de violence. Le sort des otages restait dans ces conditions très incertain. Le temps était aussi un facteur inconnu.

C'était une période de crise. La vie de deux hommes était jetée dans la balance. Les menaces de nouveaux enlèvements et de nouveaux actes de violence se multipliaient. Personne ne savait si un autre groupe se préparait à frapper. On ne savait pas ce qu'étaient devenus des milliers de livres de dynamite volée dans la province du Québec. L'atmosphère à Montréal était explosive à l'extrême.

Les autorités de la ville de Montréal et du Gouvernement du Québec, impuissantes jusque-là à retrouver la trace des terroristes, craignant d'autres manifestations de violence et sentant l'anxiété croissante de la population, firent appel au Gouvernement fédéral pour qu'il invoque la Loi sur les mesures de guerre. Cette loi, comme son nom l'indique, renferme des pouvoirs auxquels aucun gouvernement démocratique a recours sauf dans des situations d'une extrême gravité. C'était néanmoins la seule mesure vers laquelle le Gouvernement pouvait se tourner. En raison de son passé pacifique, le Canada n'avait pas de loi d'ordre public; préparer une telle loi et la faire passer par tout le processus législatif aurait pris beaucoup de temps.

Quand il a soumis au Parlement la réglementation promulguée en vertu de la Loi, le Gouvernement a pris soin de fixer avec beaucoup de précision les limites des pouvoirs qui allaient entrer en vigueur et il a limité la période de leur effet à six mois. Le Gouvernement a fait part également de son intention de soumettre au Parlement, dans les meilleurs délais, une mesure législative d'une portée plus limitée.

Les règlements édictés en vertu de la Loi sur les mesures de guerre ont rendu illégale l'appartenance au FLQ ou à toute autre organisation qui commet des actes de violence déterminés contre l'Etat. Ils ont conféré aux autorités chargées de faire respecter la loi des pouvoirs plus étendus que ceux qu'elles possèdent habituellement, pour pénétrer dans les locaux, saisir les preuves et arrêter les personnes sans mandat ainsi que le droit de détenir des personnes sans inculpation pour des périodes plus longues que celles que prévoit la loi criminelle.

En dehors de ces deux exceptions, les droits de tous les Canadiens y compris ceux qui ont été arrêtés et mis en détention aux termes de la Loi, sont demeurés les mêmes. Les rouges de l'action judiciaire ont été dûment

respectés ("Due process was observed", comme vous dites aux Etats-Unis). Des accusations ont dû être portées conformément aux méthodes normales, l'audience ayant lieu devant un corps de jurés, dans le cadre des tribunaux criminels établis. Le droit d'être représenté par un avocat au procès, selon les règles depuis longtemps établies de la preuve et de la jurisprudence, est demeuré intact.

La Loi sur l'ordre public (Mesures temporaires) que le Parlement a adoptée ultérieurement a son application limitée à la crise du FLQ. Elle réduit la période durant laquelle les personnes peuvent être détenues sans inculpation et expirera le 1er avril 1971 à moins d'être spécifiquement maintenue en vigueur par le Parlement.

Voilà donc comment le Gouvernement canadien a paré à la menace contre la paix et l'ordre au Canada. La libération de James Cross, comme vous le savez, a été obtenue. Pierre Laporte a été tué. Ceux qui ont été inculpés du crime sont maintenant devant les tribunaux. La très grande majorité des Canadiens estime que le Gouvernement a agi avec courage, détermination, adresse et humanité.

Je parlerai maintenant brièvement de trois erreurs courantes touchant le véritable déroulement des faits, malentendus qui ont eu une large diffusion.

La première de ces idées fausses est qu'il y a eu déploiement de troupes des Forces armées canadiennes en vertu de la Loi sur les mesures de guerre et que ces troupes ont été utilisées pour en imposer l'application. Il n'en est pas ainsi: les troupes, composées pour la plupart de francophones, ont été déployées à la demande du Gouvernement du Québec, dans le cadre de leurs fonctions normales de soutien de l'autorité civile, avant que la loi ait été invoquée et en conformité de la loi normale du pays. L'appui à donner à l'autorité civile, lorsqu'il est demandé, est un devoir reconnu des forces armées dans tous les pays, à ma connaissance, y compris dans le vôtre. Leurs fonctions furent limitées à la protection des personnalités éminentes, des édifices publics et des installations essentielles. Il n'y a pas eu un seul cas de blessures causées à un civil par un soldat. Et autant que je sache, il n'y a même pas eu le moindre incident désagréable entre les troupes et la population civile. Le fait que nos troupes aient une information, un entraînement et une expérience spécialisés en matière d'opérations pour le maintien de la paix, interventions qui impliquent des contacts étroits, mais non agressifs avec les populations civiles, est une source de force et un motif de confiance dans des circonstances comme celles-là. Il est ridicule de prétendre que le Québec s'est trouvé sous un régime d'occupation militaire.

La seconde erreur, c'est que les Canadiens auraient vécu, pendant un certain temps au moins, sous le régime de la loi martiale. Ce que j'ai déjà expliqué apporte, je crois, un démenti à la chose. La loi martiale implique l'abrogation de la constitution, ne serait-ce que pour un certain temps, la

mise en veilleuse de tout l'appareil démocratique, le gouvernement par décret, l'application de procédures militaires sommaires et d'autres mesures analogues, que les Canadiens n'auraient certes pas tolérées.

Le troisième malentendu, qui vous intéresse sans doute tout particulièrement, portait sur l'existence présumée d'une certaine censure de la presse. Personne parmi ceux qui ont vécu ces journées de crise au Canada ne saurait appuyer cette allégation. Le FLQ a pu lui-même utiliser la presse aux fins de sa propagande et l'a fait avec un savoir-faire qui a pu être couronné de succès grâce à la crédulité des journalistes et surtout à leur prédilection pour le sensationnel. Chacune de ses paroles se trouvait amplifiée sur les ondes et proclamée dans les journaux. Les attaques contre le Gouvernement et sa politique ont reçu la publicité la plus étendue et quelques éditorialistes éminents, qui étaient en désaccord avec la politique gouvernementale, ont présenté leur point de vue librement et avec force. Le Gouvernement savait bien entendu que la publicité était l'un des principaux objectifs du FLQ et que la presse lui apportait une aide maximum, en connaissance de cause ou non.

Le procureur général du Québec a invité publiquement la presse à faire preuve de plus de sérieux dans ses reportages sur la crise. Comme il aurait pu le prévoir, cet appel a provoqué un concert d'allégations de censure et n'a aucunement rendu la presse plus consciente de ses responsabilités. Règle générale, la presse au Canada est à la hauteur de ses responsabilités. Mais le fait que, dans les circonstances certains journalistes aient fait le jeu des terroristes, doit, à mon avis, nous préoccuper tous: journalistes, membres du Gouvernement et simples citoyens.

De quoi l'avenir sera-t-il fait pour le Canada? Personne n'est, je crois, assez naïf pour s'imaginer que nous n'entendrons plus parler du FLQ, ou que la violence, qui est une menace croissante pour toutes les sociétés, ne laissera pas quelques marques au Canada. Je crois que nous avons laissé entendre au FLQ, et à tout autre groupe de même nature, que le Gouvernement du Canada n'est pas une cible facile et que les gouvernements et le peuple du Canada agiront rapidement et fermement ensemble pour réprimer la terreur là où elle surgit, sans laisser pourtant notre régime démocratique se déformer dans ce processus. Des circonstances tragiques mais inoubliables nous ont rappelé que la liberté est écrite dans le sang de ceux qui ont résisté à la terreur au cours des siècles et que la liberté n'a jamais été conquise par les armes des assassins.

Le terrorisme qui surgit dans la société ressemble à un virus que transporte le sang. Le virus doit être identifié et neutralisé. Le diagnostic doit déterminer en même temps la faiblesse de l'organisme qui a permis au virus de prendre pied, et l'on doit prendre les mesures nécessaires pour augmenter l'immunité du corps.

Les terroristes du FLQ ne représentent pas le peuple du Québec ni ses aspirations. Ce ne sont pas tellement des séparatistes québécois que des extrémistes au bord de l'anarchisme. On les identifie parfois comme des révolutionnaires néo-marxistes. Je n'ai aucune idée de ce que l'expression veut vraiment dire, mais je puis vous assurer, d'après ce que nous savons des objectifs du FLQ, qu'il est plutôt dépourvu d'idéologie, de quelque genre que ce soit. Ses membres sont déterminés à détruire la société ordonnée qui est la base même de la civilisation telle que nous la connaissons; ils n'ont malheureusement à offrir, à la place, que de vagues généralités.

J'ai comparé le FLQ à un virus qui s'introduit dans l'organisme et j'en ai conclu que le corps politique canadien possède des faiblesses qui ont permis à ce virus de s'implanter. Bien longtemps avant que la crise ne se déclenche, le gouvernement canadien s'occupait déjà de résoudre les problèmes très réels qui se posent à la société canadienne. Nous partageons le fardeau de certains d'entre eux avec le reste du monde occidental, et d'autres sont des problèmes purement canadiens. Partout, la société occidentale est aux prises avec les dangers très tangibles que posent les groupes à moitié isolés, comme les minorités ethniques et raciales, les pauvres et les défavorisés, les jeunes impatientes, etc. Quel que soit le degré d'abondance et de liberté dont nous jouissons, tous les membres de notre société ne les possèdent pas. La pauvreté et les contraintes sont encore le lot quotidien de millions de gens. Nos jeunes ne sont pas prêts à patienter, à accepter que des problèmes difficiles et enfermés dans des impasses nécessitent des solutions à long terme, lentes à se réaliser. Voilà une injustice, nous disent-ils, réparez-là. Nos institutions ne sont pas encore assez rodées pour nous permettre de progresser avec suffisamment de rapidité et il nous manque les réponses à un grand nombre de problèmes qui se posent. Et lorsque nous savons ce que nous devons faire, les bonnes décisions que nous prenons aujourd'hui ne donnent souvent des résultats que plusieurs mois ou même plusieurs années après. Ce fait se vérifie plus particulièrement dans le domaine économique.

En attendant, divers groupes isolés du reste de la société, notamment chez les jeunes, mettent en doute la justesse et le bien-fondé de nos institutions, de l'église, du système judiciaire, et même de la démocratie. Ils mettent en doute les valeurs que nos institutions protègent par leur existence même. Ils mettent en doute la valeur humaine de la civilisation occidentale, de la société d'acquisition que l'on appelle la société de "consommation". Quelle valeur, nous demandent-ils, a un système qui ne peut garantir à tous les citoyens une vie convenable et des possibilités raisonnables d'épanouissement?.

Ce sont là des questions très pertinentes. On les pose depuis toujours, mais aujourd'hui, la différence réside dans le fait que l'explosion des communications met le monde entier à nos portes. Le processus de gouvernement n'a plus rien de mystérieux, il est ouvert à tous. Les pauvres

ont connaissance du confort dont jouissent les riches et les souffrances des pauvres s'étalent sous les yeux des riches. Si je rappelle ces questions, ce n'est pas pour proposer des solutions faciles, mais pour vous remettre en mémoire le contexte social dans lequel on doit considérer la violence urbaine dans toutes les sociétés.

Au Canada les problèmes se compliquent de deux éléments:

- les pressions qu'exercent sur notre unité nationale le sentiment séparatiste du Québec en particulier et la disparité des chances entre les régions en général;
- le taux élevé de chômage qui sévit actuellement, en particulier chez les jeunes citadins.

Le Gouvernement canadien s'attaque à ces problèmes avec détermination et avec la conscience très nette de leur urgence. La révolution tranquille qui a commencé au cours des années soixante a apporté au Québec des bouleversements dynamiques et des conséquences lointaines. La langue française a obtenu droit de cité au même titre que l'anglais. La semaine dernière encore, la conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres des Gouvernements fédéral et provinciaux a trouvé une solution qui pourrait mener au renouvellement de notre constitution et à son adaptation aux réalités du Canada moderne. Le Gouvernement est décidé à faire du Canada un pays dans lequel tous les citoyens, qu'ils soient d'origine française, anglaise ou autre, puissent se sentir chez-eux et se faire une vie acceptable sans éprouver de contraintes résultant d'une situation géographique particulière ou d'une appartenance à un groupe ethnique donné. La politique étrangère canadienne est aujourd'hui l'expression véritable du bilinguisme et du multi-culturalisme au Canada.

Le niveau élevé du chômage qui existe actuellement va diminuer, mais il va falloir un effort soutenu visant à assurer aux jeunes chômeurs et aux nouveaux arrivés sur le marché du travail des occasions toutes prêtes de mener une vie utile et enrichissante. Rien de tout cela n'est facile, mais il va falloir le réaliser, le réaliser vite et le réaliser efficacement. La seule chose qui nous manque, c'est le temps.

Voici donc la toile de fond des actes criminels et cruels qui ont été perpétrés. Mais la cause n'est pas là. Le FLQ n'a pas de cause. Le Canada est une société ouverte, n'importe quelle personne et n'importe quel groupe peuvent oeuvrer ouvertement et en toute liberté à la poursuite d'un but politique. Les gens du FLQ ont choisi une autre route. Ils y marchent seuls et méprisés de tous les Canadiens. Ils ont découvert que cette route mène aux ténèbres et à la mort. Pour eux et pour nous tous, j'espère que la leçon va porter fruits.